



Ouagadougou, le

30 JAN 2023

N°2023 - *SECRET* /MESRI/SG/CIOSPB/DBAF

COMMUNIQUE

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) a l'honneur de porter à la connaissance du public burkinabè que le **Gouvernement Mauricien** offre des bourses d'études aux étudiants méritants des Etats membres de l'Union Africaine et du Commonwealth.

1- Conditions de candidature

- être âgé de 18 ans au moins et 26 au plus au 1^{er} janvier 2024, pour les études de Licence ;
- être âgé d'au plus 35 ans au 1^{er} janvier 2024, pour les études de Master ;
- être âgé d'au 40 ans au 1^{er} janvier 2024, pour les études de Doctorat.

2- Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

- une attestation de préinscription dans un établissement d'enseignement supérieur public mauricien ;
- un formulaire de demande de bourse à retirer au CIOSPB dûment rempli ;
- une copie certifiée conforme de l'extrait d'acte de naissance ;
- les copies légalisées des diplômes et relevés de notes d'études secondaires et universitaires antérieures ;
- un certificat de nationalité burkinabè ;
- une copie légalisée de la page biométrique du passeport ;
- un certificat médical délivré et signé par un médecin agréé ;
- une fiche de nomination visée par le CIOSPB ;
- un résumé du projet de recherche en 750 mots pour les candidats au master et 1500 mots pour les candidats au doctorat ;

- une lettre d'encadrement délivrée par un directeur de thèse d'une université publique mauricienne pour les candidats au doctorat ;
- une attestation de maîtrise de la langue anglaise (TOEFL avec un crédit minimum de 550 points).

Nota bene

- Tout dossier incomplet est irrecevable.
- les dossiers de candidature doivent être numérisés et envoyés parallèlement à l'adresse : **secretariatdbaf@gmail.com** avec copie à l'adresse : **ciospbourse19@gmail.com** .
- la liste des établissements d'enseignement supérieur peut être consultée à l'adresse : <http://www.tec.mu/publicinstitutions>.

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au 10 mai 2023 à 14 H 30 mn.

Pour toute information complémentaire, s'adresser au CIOSPB sis au 261, avenue de la Grande Chancellerie à Ouagadougou.

**P/le Ministre et par délégation,
Le Secrétaire général**

Pr Samuel PARE

Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques